



AVIS AUX MEMBRES

No. 2011 - 122

Le 9 novembre 2011

Nouvelles concernant MF Global Canada Co.

La CDCC et la Bourse de Montréal souhaitent inviter les clients de MF Global Canada Co. à consulter le communiqué de presse de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) publié le 8 novembre 2011, dont une copie est jointe.

Pour de plus amples renseignements sur MF Global Canada Co. veuillez consulter le site Web de l'OCRCVM à l'adresse < www.iiroc.ca >.

Glenn Goucher
Président et chef de la Compensation

Canadian Derivatives Clearing Corporation

The Exchange Tower
130 King Street West, 5th Floor
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tel. : 416-367-2463
Fax :: 416-367-2473

800 Victoria Square
3rd Floor
Montréal, Québec
H4Z 1A9
Tel. : 514-871-3545
Fax: : 514-871-3530

www.cdcc.ca

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Lucy Becker
Vice-présidente aux affaires publiques
416 943-5870
lbecker@iiroc.ca

David Thomas
Directeur des affaires publiques
416 943-6921
dthomas@iiroc.ca

L'OCRCVM fait le point sur la situation de MF Global Canada Cie

Le 8 novembre 2011 (Toronto, Ontario) – L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a rendu publique la mise au point suivante sur la situation de MF Global Canada Cie pour aider à expliquer le processus aux investisseurs touchés et aux autres parties concernées.

Le vendredi 4 novembre 2011, le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a obtenu une ordonnance de faillite au Canada contre MF Global Canada Cie, et KPMG Inc. (KPMG) a été immédiatement nommée syndic de faillite. Cette situation nouvelle fait en sorte que seul le syndic en faillite, KPMG, est autorisé à s'occuper des comptes des épargnants.

Les clients de MF Global Canada Cie peuvent communiquer avec KPMG pour obtenir des précisions sur leurs comptes, par téléphone en composant le **416 777-3666** ou, sans frais, le **1 866 602-6743** ou par courriel à mfglobalcanada@kpmg.ca. Il est possible de consulter l'Information sur MF Global Canada Cie à la section InfoCréanciers sur le site Web de KPMG à l'adresse :

<http://www.kpmg.com/ca/fr/whatwedo/advisory/transactionrestructuring/creditorlinksites/pages/default.aspx>

En outre, on peut consulter l'information sur la protection offerte par le FCPE sur le site Web du FCPE à l'adresse <http://www.cipf.ca/fr/HomePage.aspx> ou l'obtenir en communiquant avec le FCPE au numéro sans frais 1 866 243-6981.

* * *

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation

du marché inc. (SRM), l'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.